



APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'ÉVALUATION RÉTROSPECTIVE DE LA PHASE PILOTE DE L'INITIATIVE-EAU DE LA FRANCOPHONIE (2009-2010)

Novembre 2010









L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), la Fondation Prince Albert II de Monaco (FPA2), la Principauté d'Andorre et l'Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) décident de collaborer à la réalisation d'une évaluation externe de la phase pilote (2009-2010) de l'Initiative-Eau de la Francophonie.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

L'Initiative-Eau de la Francophonie est un programme d'appui la gestion durable et intégrée des ressources en eau (GIRE) dans 4 pays d'Afrique Subsaharienne, soit le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et le Niger. Durant la phase pilote, 8 projets de petite échelle (2 par pays) ont été financés et mis en œuvre. Chaque projet est porté par des ONG locales et mis en œuvre directement par les communautés bénéficiaires. Les projets, variés, répondent à des besoins d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural, et sont issus des Plans d'Action nationaux sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) de chacun des pays respectifs.

Ce programme, lancé à l'occasion du Sommet de la Francophonie de Québec en 2008, est issu d'une entente de partenariat entre l'OIF et la FPA2, suivant le constat que plusieurs pays membres de la Francophonie, ceux du Sahel tout particulièrement, abritent et abriteront une proportion importante de la population mondiale qui n'a pas un accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. Il s'inscrit dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce programme se distingue par sa structure, sa stratégie d'intervention et sa gouvernance. L'Initiative-Eau ne se substitue pas aux programmes multilatéraux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement menés par les grands bailleurs internationaux (Banque mondiale, Unicef, AFD, etc.). Elle intervient directement au niveau des communautés en mettant en œuvre des projets concrets de petite échelle et en formant les acteurs locaux à la gestion intégrée des ressources en eau. L'Initiative s'inscrit en appui aux politiques de l'eau et aux programmes nationaux de développement. Les zones rurales et les femmes, premières gestionnaires de l'eau et de l'assainissement sont ciblées en priorité. La démarche innovante de l'Initiative-Eau vise la formation des acteurs locaux de la gestion de l'eau, l'appropriation des projets par ces mêmes acteurs et par les communautés bénéficiaires et la « réplicabilité » des projets à l'échelle régionale.

Objectif général :

Le principal objectif de cette initiative pilote est de financer des projets dédiés à la gestion durable et intégrée des ressources en eau et de lutte contre la désertification dans quatre pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) et de renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de gestion des ressources en eau.

Objectifs spécifiques :

Réaliser, sur la durée de la phase pilote du projet (juillet 2009-à novembre 2010) et dans chacun des 4 pays bénéficiaires, deux projets concrets dans les domaines suivants : assainissement, accès à l'eau potable, conservation des ressources en eau. Doter les usagers des capacités de gestion, d'entretien et de pérennisation des installations mises en place à travers une démarche partenariale entre une Organisation Intergouvernementale (OIF), une Fondation privée (FPA2), des ONG et des collectivités locales (bénéficiaires).

Résultats attendus :

- Chacun des pays bénéficiaires dispose d'un ouvrage fonctionnel dans les domaines retenus;
- Une équipe technique disposant des compétences idoines pour la gestion de l'installation et sa maintenance est mise en place et formée;
- Un mécanisme de pérennisation est défini et mis en place avec les ressources techniques, humaines et financières nécessaires pour le faire fonctionner.

2. CONTENU DU TRAVAIL D'ÉVALUATION

L'Initiative-Eau de la Francophonie est une Initiative « pilote » sur une période de 2 ans (2009-2010), dont la reconduction est fonction des résultats obtenus lors de cette première phase. En tenant compte du caractère novateur de la démarche au sein de l'OIF/IEPF (financement de projets concrets, formations et accompagnement), l'objectif principal de l'évaluation externe sera :

- 1. d'évaluer l'impact du programme dans son ensemble (sur les communautés bénéficiaires et les collectivités territoriales impliquées)
- 2. de proposer des recommandations et des orientations pour guider la suite de l'Initiative-Eau (après cette première phase pilote)
- 3. et d'évaluer la mise en œuvre des projets individuels ainsi que la pérennisation de cette démarche multi-partenariale (public-privé-collectivités locales et ONG).

L'évaluation spécifique des projets sera exécutée par le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA), partenaire technique et maître d'œuvre délégué de l'I-Eau. Le consultant pourra se référer à ces évaluations de projets pour compléter l'évaluation du programme dans son ensemble.

Le travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous.

2.1 Établissement d'un bilan global du projet évalué

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. À cet effet, il devra notamment :

- En préalable : Établir un cahier des charges et une note méthodologique détaillée de l'évaluation qui devra être validée par l'OIF/IEPF et la FPA2
- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs aux projets évalués, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de l'IEPF.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

2.2 Conduite d'une analyse évaluative

À partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance du programme à partir de cinq critères: pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser, de les compléter ou de les modifier, au besoin.

Critère 1 : Pertinence

La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. À ce titre, le consultant examinera la correspondance du projet avec :

- Les besoins et attentes des bénéficiaires ;
- Les orientations nationales (notamment dans le cadre des PAGIRE) et leur articulation avec l'Initiative-EAU;
- Les stratégies d'intervention de l'Initiative-EAU;
- La nature de l'influence de l'Initiative EAU dans les stratégies des acteurs locaux ;
- Le partenariat entre les acteurs locaux et l'Initiative-EAU;
- L'apport éventuel de l'Initiative-EAU en matière de renforcement des capacités ;
- Les caractéristiques des ressources financières apportées par l'initiative-EAU par rapport aux autres ressources comparables disponibles :
- L'effet de levier ou catalyseur du financement de l'Initiative-EAU sur le comportement d'autres acteurs et en particulier des bénéficiaires locaux (élément jugé important pour leur engagement futur et appropriation).

Cette analyse sera complétée par une appréciation de :

- La cohérence interne du projet (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) ;
- La cohérence externe du projet (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs et programmes de développement agissant dans le domaine de la GIRE, notamment par les bailleurs internationaux tel que la Banque mondiale, le PNUD, etc.

Critère 2 : Efficacité

L'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du programme ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs). Elle comprend :

- Une comparaison des résultats attendus et des résultats effectifs du projet ;
- Une appréciation des moyens mis en œuvre vs les résultats attendus ;
- Une analyse des écarts constatés ;
- Etc.

Critère 3 : Efficience

L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part. L'évaluation conduite par le consultant doit permettre :

- D'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au juste coût;
- De juger de l'efficience de l'approche et des méthodes d'intervention en fonction du budget disponible;
- D'analyser les éventuels retards et dépassements de fonds constatés;
- Etc

Le consultant analysera tout particulièrement la stratégie d'intervention utilisée dans le cadre de ce programme, et qui consiste notamment :

- à s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre délégué (CREPA) pour la coordination technique,
- à prioriser des projets de petite échelles en milieu rural,
- et à prioriser la formation des acteurs locaux.

Critère 4 : Impact

L'impact juge les retombées de l'action. Le consultant analysera ici principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée. Il appréciera, le cas échéant, les perspectives d'effets de plus long terme.

Si possible, l'analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Le consultant traitera pour cela l'information pertinente existante et le dispositif de suivi des projets. Cette analyse sera toutefois complétée, le cas échéant, par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que les impacts institutionnels, sociaux ou environnementaux par exemple. Les facteurs de « réplicabilité » seront également identifiés par le consultant.

Critère 5 : Viabilité/durabilité

Le consultant examinera si l'atteinte des objectifs et les résultats et impacts obtenus sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions. En particulier, le consultant évaluera :

- la viabilité des infrastructures financées par le programme;
- l'appropriation, à long terme, des projets par les communautés bénéficiaires;
- la viabilité économique et financière du programme basée sur une approche multipartenariale entre une organisation internationales, des fondations et des acteurs privés.

3. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

3.1 Compétences requises pour mener l'évaluation

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont celles d'un expert couvrant les domaines suivants :

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation ;
- Expérience en matière de coopération au développement ;
- Connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural,
- Expérience dans la région d'Afrique subsaharienne, en particulier dans les pays bénéficiaires de l'Initiative-Eau (Mali, Niger, Sénégal, Burkina Faso)

3.2 Durée de l'évaluation

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée a environ 20 hommes/jours La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et l'OIF. La date de démarrage est prévue pour la mi-novembre. Le consultant sera d'ailleurs invité à participer à l'atelier de restitution de l'Initiative-Eau, à Ouagadougou (Burkina Faso), qui aura lieu les 29 et 30 novembre 2010.

3.3 Documents à présenter par les consultants

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

- Les références et expériences du consultant (10 pages maximum);
- Le C.V. du consultant;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

Ces éléments devront être transmis par courriel en format électronique avant le jeudi 11 novembre 2010, 8 :00 (heure de Québec), aux adresses suivantes :

Adresse de l'ISESCO:

À l'attention de Mme Aicha Bammoun

Science Directorate,

Islamic Educational, Scientific and Cultural Organization (ISESCO)

Avenue des F.A.R. Hay Ryad, P.O. Box 2275,

Postal Code: 10104,

Rabat, Kingdom of Morocco.

Phone.: (+212 537) 56.60.52/53

Fax: (+212 537) 56 60 12/13

E-mail: abammoun@isesco.org.ma sciences@isesco.org.ma,

Web site: http://www.isesco.org.ma

Adresse de l'OIF/IEPF:

À l'attention de Monsieur Nicolas Biron, M. Env.

Responsable de l'Initiative-EAU (OIF/FPA2)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF)
56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada
Téléphone accueil : (1-418) 692-5727

Telephone accueii : (1-418) 692-5727 Téléphone direct : (1-418) 692-5727 # 228

Télécopieur : (1-418) 692-5644 Courriel : n.biron@iepf.org Site Internet : www.iepf.org

Adresse de la FPA2

À l'attention de Mme Chloé Petruccelli

Fondation Prince Albert II de Monaco Madame Chloé Petruccelli 16 Bld de Suisse 98000 Monaco cpetruccelli@fpa2.mc www.fpa2.mc

Le choix du consultant se fera par délibération entre l'OIF/IEPF, FPA2, ISESCO et CREPA.

4. LES LIVRABLES

Un rapport final provisoire sera produit à l'issue des travaux du consultant. L'OIF et la FPA2 formuleront leurs remarques (s'il y a lieu) et observations au consultant dans les deux semaines suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires.

Les rapports provisoires et définitifs devront être remis sous format électronique. Le rapport définitif devra également être transmis sous format papier en 6 exemplaires (2 exemplaires à l'ISESCO, 3 exemplaires à l'OIF/IEPF et 1 exemplaire à la FPA2). Le rapport définitif restera la propriété de l'ISESCO, de l'OIF/IEPF et de la FPA2 qui en assureront eux-mêmes la diffusion.

ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

- Liste indicative de documents à consulter
- Liste indicative des structures à rencontrer

Liste indicative de documents à consulter :

- Document de présentation de l'Initiative-Eau
- Cadre stratégique de l'Initiative-Eau Budget 2009-2010
- Descriptions détaillées de chaque projet financé et budget Évaluation intermédiaire des projets
- Etc.

Liste indicative des structures à rencontrer :

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie	Nicolas Biron, M. Env. Responsable de l'Initiative-EAU (OIF/FPA2) Organisation internationale de la Francophonie (OIF) Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) 56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada Téléphone accueil : (1-418) 692-5727 Téléphone direct : (1-418) 692-5727 # 228 Télécopieur : (1-418) 692-5644 Courriel : n.biron@iepf.org Site Internet : www.iepf.org
Fondation Prince Albert II de Monaco	M. Lionel Schutz Fondation Prince Albert II de Monaco Villa Girasole 16, Boulevard de Suisse 98 000 Monaco Tél: 00 377 98 98 44 44 Fax: 00 377 98 98 44 45 www.fpa2.com
Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA)	Dr. Ing. Simeon KENFACK Coordonnateur du programme Initiative Eau de la francophonie 441, Rue Naaba Kiba Boulsa, Wayalghin, 03 BP 7112 Ouagadougou 03, Burkina Faso Phone: (Office)- +226 50 36 62 10 or 11 Fax: (office) +226 50 36 62 08 Email: skenfack@yahoo.fr Webpage: http://www.reseaucrepa.org/page/777
Association Findima	M. Frédéric THIOMBIANO Coordonnateur Tél.: (226) 40 77 13 68 ou 40 77 80 08 Courriel: findima@fasonet.bf thiombianofrederic@yahoo.fr Adresse: BP: 234 Fada N'Gourma, Burkina Faso

Association MUNYU des femmes de la COMOE	Mme Lotio Laurence HEMA /TRAORE Présidente Tél.: (226) 20 91 02 50 ou 70 23 39 01 Courriel: ass_munyu@yahoo.fr assomunyu.banfora@fasonet.bf radiomb@fasonet.bf B.P: 298 Banfora – Province de la COMOE – Région des CASCADES Burkina Faso
Organisation Développement pour un Mieux-Être (DEMI-E)	M. Laminou Souleymane, Président du C.A. Mr. Djibrina Mahamadou (Secrétaire Exécutif) Tél.: (227) 20 510 417 Courriel: ongdemie@yahoo.fr Adresse: BP 143 Zinder Niger, Quartier Kouran Daga Niger
Organisation de Soutien à l'Émergence des Initiatives Locales en matière de l'Environnement et du Développement Durable (ONG OSE IL ED/YANAYI)	M. Saadou Elhadji Maman Président Tél.: (227) 96561301 Courriel: oseiledyanayi@yahoo.fr Adresse: BP 13 255 Niamey Niger
Organisation Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal (ADOS)	M. Ibrahima DIOUF Coordonnateur national Tél.: (+221) 33 966 64 Fax.: (+221) 33 966 64 72 Courriel: ados@orange.sn Adresse: BP 57 Matam Sénégal
Association pour la Promotion des Initiatives de Développement Communautaire (APIDEC)	Madame Traoré Néné KONATÉ Secrétaire exécutive (223) 76 42 02 80/ (223) 66 78 48 70 nene_konate@yahoo.fr Daoudabougou, Rue 258, Porte 383, BP : 2279 Mali
Initiative Malienne d'Appui au Développement Local (Association IMADEL)	M. Mamoudou A. DIALLO Président (223) 20 79 98 40/ 66 78 73 85 / 76 48 36 61 imadel1@yahoo.fr Hamdallaye ACI 2000, Rue 220 ; Porte 339 Bamako, BP E 2244 Bamako Mali